

ADDENDUM AU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2025

LE SOUSSIGNÉ, Christophe Bernasconi, Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) ;

EU ÉGARD à la Circulaire ciblée No 32(25), datée du 10 avril 2025, par laquelle les États membres de la HCCH ont été invités à émettre leurs votes jusqu'au 10 octobre 2025, conformément à l'article 2 du Statut de la HCCH, sur la proposition faite par le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas tendant à l'admission de l'**État du Qatar** en tant que Membre de la HCCH ;

ATTENDU que deux États membres ont contacté le Bureau Permanent à la suite de la notification des résultats du vote, indiquant que leurs votes avaient été soumis dans les délais mais ne figuraient pas dans le procès-verbal daté du 13 octobre 2025 en raison d'une erreur matérielle ;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'ajouter ces deux votes au précédent procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les États membres suivants (37) ont émis une voix favorable à l'admission de l'**État du Qatar** comme futur Membre de la HCCH :

Afrique du Sud	Finlande	Portugal
Allemagne	France	République Dominicaine
Argentine	Géorgie	République Tchèque
Australie	Grèce	Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord
Autriche	Irlande	Serbie
Belgique	Inde	Singapour
Brésil	Italie	Suisse
Chili	Japon	Tunisie
Chine (République Populaire de)	Jordanie	Ukraine
Costa Rica	Maroc	Uruguay
Egypte	Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)
Espagne	Monaco	
États-Unis d'Amérique	Pays-Bas (Les)	

CONSIDÉRANT qu'aucun État membre n'a voté contre l'admission dans le délai prévu ;

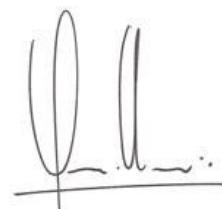
RÉAFFIRME que la majorité prescrite à l'article 2(2) du Statut a voté en faveur de l'admission de l'**État du Qatar** comme futur Membre de la HCCH ;

EN CONSÉQUENCE, l'**État du Qatar** a été invité à déposer l'instrument d'acceptation du Statut pour devenir Membre de la HCCH ;

EN FOI DE QUOI le présent procès-verbal a été dressé et signé, aujourd'hui, le 15 octobre 2025.

FAIT À LA HAYE, le 15 octobre 2025

Le Secrétaire Général



Dr Christophe Bernasconi